

Vote de crédits

145 000 francs Est ouverts à

crédit. Le 24 novembre 1956 -

Le Conseil municipal ouvre le crédit de 1279 F pour frais d'avis de décès d'un

Conseiller municipal. Cette somme est à rendre au Chapitre 11 Art. 2 Rembours

ment aux divers Conseils municipaux de leurs frais de missions.